



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 24 novembre 2015 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 5 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

- 0.0 ACCUEIL DES CITOYENS ET MOT D'OUVERTURE;**
- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**
- 2.0 INVITÉ(S);**
 - 2.1 Aucun invité.
- 3.0 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE**
- 4.0 QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes) ;**
- 5.0 PROCÈS-VERBAUX (adoption);**
 - 5.1 2 novembre 2015 Annexe 5.1
- 6.0 ADMINISTRATION FINANCE;**
 - 6.1 Liste de virements budgétaires ; Annexe 6.1
 - 6.2 OMH – Révision budgétaire 2015 (aucun impact financier) Annexe 6.2
- 7.0 ADMINISTRATION DIVERS**
 - 7.1 Procédure judiciaire dans le dossier de la Cour du Québec numéro 514-22-007065-158 ; Annexe 7.1
 - 7.2 Remise aux élus d'un formulaire sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires pour 2015 ; Annexe 7.2
- 8.0 VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Chemin Benjamin – Demande de municipalisation du chemin suite aux travaux réalisés par M. Normand Grandmont ; Annexe 8.1
 - 8.2 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – améliorations du chemin Tremblay et de la rue Jacko – reddition suite aux travaux réalisés ; Annexe 8.2
 - 8.3 R. Barry Evans – offre de service pour le déneigement du chemin Broscob ; Annexe 8.3
 - 8.4 Autorisation pour projet de travaux au garage municipal Annexe 8.4
- 9.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**
 - 9.1 Demande à la CPTAQ – M. Christopher Lodge ; Annexe 8.1
 - 9.2 Nomination d'un inspecteur désigné pour régler les mésententes de clôtures en milieu agricole ;
- 10.0 QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**
- 11.0 TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

12.0 DEMANDES DIVERSES

- | | | |
|------|--|--------------------|
| 12.1 | La maison des familles FamillAction – invitation à la 4 ^e édition de la soirée « Découverte des talents régionaux » et demande de soutien financier | Annexe 12.1 |
| 12.2 | École secondaire régionale de Richmond – Demande de soutien financier - Club des petits déjeuners | Annexe 12.2 |
| 12.3 | Club Optimiste d'Asbestos – invitation à la 8 ^e édition du Vins et fromages qui aura lieu le 30 janvier 2016 (55\$/billet) | Annexe 12.3 |
| 12.4 | L'Express des Sources – Cahier des fêtes | Annexe 12.4 |
| 12.5 | Municipalité de Bleue Sea – demande de soutien pour appuyer une demande afin que les dates de la tenue du congrès annuel de la FQM soient modifiées afin que celles-ci n'entrent pas en conflit avec les Journées de la Culture; | Annexe 12.5 |
| 12.6 | CPE les Petits Soleils – demande pour déposer la neige du CPE sur le terrain vacant contigu au bâtiment des Chevaliers de Colomb; | Annexe 12.6 |

13.0 CORRESPONDANCE

- | | | |
|------|---|--------------------|
| 13.1 | MAMOT – Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés ; | Annexe 13.1 |
| 13.2 | Ville d'Asbestos – Annexion de parcelles de terrains – transmission des résolutions ; | Annexe 13.2 |
| 13.3 | Commission sur l'équité salariale – Obligation de réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale dans votre entreprise ; | Annexe 13.3 |
| 13.4 | Carnaval des glaces de Danville – horaire des activités du Carnaval 2016 | Annexe 13.4 |
| 13.5 | MTQ – Demande de modification de la signalisation et travaux de voirie – réception ; | Annexe 13.5 |
| 13.6 | MAMOT – Réception de la modification à notre politique de gestion contractuelle ; | Annexe 13.6 |
| 13.7 | Dr. Régent Roy – Remerciement suite à la réception de son certificat honorifique ; | Annexe 13.7 |

14.0 VARIA

- 14.1
- 14.2
- 14.3

15.0 QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

16.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

17.0 DATE DES PROCHAINES RENCONTRES :

- ❖ PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015 À 19H00;
- ❖ DEPOT DU BUDGET 2016 : LE MARDI 15 DECEMBRE 2015 ;
- ❖ FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX : DU 21 DECEMBRE 2015 AU 4 JANVIER 2016 ;

PROCÈS-VERBAL

ACCUEIL DES CITOYENS

MOT D'OUVERTURE

439-2015-Adoption de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, tout en considérant un varia ouvert.

ADOPTÉ.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE

Le rapport du maire déposé lors de la séance publique du conseil est joint en annexe aux présentes.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes) ;

Monsieur Roger Blanchet : Il a un commentaire relativement à la mise à feu d'un bâtiment sur son terrain vendredi dernier dans le cadre d'un tournage cinématographique. Remerciement aux pompiers de Danville pour la bonne coordination de l'intervention. Monsieur Blanchet veut savoir pourquoi le maire considère que la prise en charge des bâtiments scolaires n'est pas une bonne nouvelle pour les municipalités. Le maire répond que les municipalités ne prendraient pas en charge l'administration des écoles, mais plutôt l'entretien des bâtiments. Or, historiquement, le gouvernement n'a pas l'habitude de baisser ses taxes de façon équivalente au pouvoir de taxation délégué aux municipalités, ce qui impose, en bout de ligne, un fardeau fiscal plus élevé pour la population. Comme les écoles ne sont pas récentes, il est aussi à penser que les municipalités auront beaucoup d'argent à investir pour maintenir ces infrastructures. Madame Francine Labelle-Girard ajoute un point positif à l'effet que nous pourrions peut être centraliser les services comme les bibliothèques au lieu de doubler certains services.

440-2015-Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 2 novembre 2015 soit adopté tel que soumis et que dispense de lecture en soit effectué, le

tout considérant que l'ensemble des élus ont eu la possibilité de le consulter avant la séance publique et d'émettre leurs commentaires sur celui-ci.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION FINANCE:

441-2015-Liste de virements budgétaires :

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la liste de virements budgétaires suivante soit acceptée, le tout pour un montant total de 77 017\$:

Écritures pour virements budgétaires - séance du 24 novembre 2015		
	Débit (+)	Crédit (-)
Législation		
02.111.00.990 (Autres dépenses N.C.A.)	3 763	
02.110.00.310 (Représentation et déplacement)		175
02.110.00.340 (Publicité, information, communication)		786
02.111.00.410 (Formation et congrès)		454
Application de la loi		
02.120.00.435 (Contribution à une autre municipalité)		2 348
	3 763	3 763
Gestion financière et administration		
02.130.00.410 (service professionnel et administration)	2 368	
Application de la loi		
02.120.00.435 (Contribution à une autre municipalité)		2 368
	2 368	2 368
Évaluation		
02.150.00.610 (Fournitures)	108	
Application de la loi		
02.120.00.435 (Contribution à une autre municipalité)		108
	108	108
Administration autre		
02.190.00.320 (frais de poste et de transport)	288	
02.190.00.610 (Fournitures)		288
	288	288
Administration autre		
02.190.00.520 (Entretien et réparation)	328	
02.190.00.610 (Fournitures)		328
	328	328
Administration autre		
02.190.00.990 (Autres dépenses N.C.A)	3 535	
02.190.00.410 (Services professionnels et administratifs)		1 535
Hôtel de ville		
02.190.01.520 (Entretien et réparation)		1 718
02.190.01.680 (Électricité)		282
	3 535	3 535
Travaux publics - été		
02.320.00.110 (rémunération)	22 271	
02.320.00.310 (déplacement et repas)		384
02.320.00.510 (location d'outils)		967
02.320.00.520 (entretien et réparation de véhicule)		14 082
02.320.00.610 (fourniture)		6 232
02.320.00.610 (pierres et gravier)		606
	22 271	22 271
Travaux publics - été		
02.320.00.201 (contribution de l'employeur)	7 939	
02.320.00.610 (pierres et gravier)		7 439
02.320.00.621 (calcium)		500
	7 939	7 939
Travaux publics - été		
02.320.00.419 (autres services professionnels)	3 020	
02.320.00.621 (calcium)		1 846
02.320.00.630 (huile, essence, graisse)		1 174
	3 020	3 020
Travaux publics - hiver		
02.330.00.430 (immatriculations)	1 976	
Travaux publics - été		
02.320.00.430 (immatriculations)		1 976
	1 976	1 976
Bâtisse garage		
02.390.01.490 (conciergerie)	709	
02.390.01.520 (entretien et réparation)		709
	709	709
Autres dépenses - garage		
02.390.00.650 (matériel de sécurité)	377	
02.390.00.640 (pièces et outils)		377
	377	377
Autres dépenses - garage		
02.390.00.990 (Autres dépenses N.C.A.)	73	
02.390.00.640 (pièces et outils)		73
	73	73
Distribution de l'eau		
02.413.00.520 (Entretien et réparation)	641	

02.413.00.410 (Congrès et formation)		641
	641	641
Distribution de l'eau		
02.413.00.610 (Fournitures)	946	
02.413.00.410 (Congrès et formation)		859
02.413.00.990 (autres dépenses N.C.A.)		87
	946	946
Épuration des eaux		
02.414.00.201 (contribution de l'employeur)	130	
02.414.00.520 (entretien et réparation)		130
	130	130
Réseau d'égout		
02.415.00.110 (rémunération régulière)	5 170	
Administration HM		
02.411.00.340 (dépenses de publicité et d'information)		2 500
02.411.00.990 (Autres N.C.A.)		277
02.412.00.435 (Contribution à une autre municipalité)		388
Épuration des eaux		
02.414.00.990 (Autres dépenses N.C.A.)		2 005
	5 170	5 170
Réseau d'égout		
02.415.00.201 (contribution de l'employeur)	1 141	
02.415.00.990 (Autres dépenses N.C.A.)		706
02.415.00.680 (Électricité)		408
Épuration des eaux		
02.414.00.990 (Autres dépenses N.C.A.)		27
	1 141	1 141
Réseau d'égout		
02.415.00.610 (Fournitures)	951	
02.415.00.680 (Électricité)		951
	951	951
Urbanisme et zonage - administration		
02.610.00.410 (services professionnels)	365	
02.610.00.990 (Autres dépenses N.C.A.)		365
	365	365
Promotion et développement		
02.620.00.330 (téléphone et communications)	52	
02.620.00.723 (achat terrain parc industriel)		52
	52	52
Promotion et développement		
02.620.00.410 (services professionnels)	4 252	
02.620.00.723 (achat terrain parc industriel)		4 252
	4 252	4 252
Promotion et développement		
02.620.00.910 (subvention, donations, résolutions-conseils)	2 120	
02.620.00.723 (achat terrain parc industriel)		2 120
	2 120	2 120
Bâtiment multifonctionnel		
02.690.00.490 (conciergerie)	1 358	
02.690.00.520 (entretien et réparation)		1 358
	1 358	1 358
Centre communautaire		
02.701.20.110 (Rémunération régulière)	1 347	
Bâtiment centre communautaire		
02.701.21.110 (rémunération régulière)		1 347
	1 347	1 347
Centre communautaire		
02.701.20.201 (Contributions de l'employeur)	158	
Bâtiment centre communautaire		
02.701.21.201 (Contributions de l'employeur)		158
	158	158
Piscine		
02.701.40.680 (Électricité)	463	
02.701.40.610 (fournitures)		66
Bâtiment centre communautaire		
02.701.21.680 (Électricité)		397
	463	463
Parcs et terrains de jeu		
02.701.50.110 (Rémunération)	2 526	
02.701.50.310 (frais de déplacement et repas)		200
02.701.50.438 (immatriculation des véhicules)		694
02.701.50.520 (entretien et réparation)		1 632
	2 526	2 526
Parcs et terrains de jeu		
02.701.50.201 (Contribution de l'employeur)	548	
02.701.50.520 (entretien et réparation)		548
	548	548
Parcs et terrains de jeu		
02.701.50.330 (Téléphone et communication)	1 566	
02.701.50.610 (Fournitures)		1 566
	1 566	1 566
Parcs et terrains de jeu		
02.701.50.990 (Autres dépenses N.C.A.)	1 747	
02.701.50.610 (Fournitures)		1 486
02.701.50.680 (Électricité)		46

Bâtiment centre communautaire		
02.701.21.680 (Électricité)		215
	1 747	1 747
Parc de l'Étang Burbank		
02.701.52.110 (Rémunérations régulières)	222	
02.701.51.410 (Services professionnels)		222
	222	222
Parc de l'Étang Burbank		
02.701.52.201 (Contribution de l'employeur)	50	
02.701.51.410 (Services professionnels)		50
	50	50
Fêtes du 150e		
02.701.52.110 (rémunération régulière)	980	
02.701.52.990 (Autres dépenses N.C.A.)		980
	50	50
Fêtes du 150e		
02.701.52.201 (Contribution de l'employeur)	777	
02.701.52.990 (Autres dépenses N.C.A.)		619
Bâtiment centre communautaire		
02.701.21.680 (Électricité)		158
	777	777
Symposium et fête au village		
02.702.40.110 (rémunération régulière)	3 569	
02.701.21.680 (Électricité)		3 569
	3 569	3 569
Symposium et fête au village		
02.702.40.201 (contribution de l'employeur)	53	
02.701.21.680 (Électricité)		53
	53	53
Autres dépenses et activités culturelles		
02.702.90.990 (Autres dépenses N.C.A.)	60	
02.701.21.680 (Électricité)		60
	60	60
TOTAL AMENDEMENT BUDGÉTAIRE	77 017	77 017

ADOPTÉ.

442-2015-OMH de Danville – Approbation d'une révision budgétaire du 3 novembre 2015 ;

ATTENDU QU'un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec en date du 3 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE ce budget amendé n'entraîne pas de modification au niveau des dépenses et/ou des revenus, mais qu'il vient plutôt rééquilibrer certains montants dans divers postes budgétaires ;

ATTENDU QUE le budget révisé du 3 novembre 2015 n'a aucun impact financier pour la ville de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le budget révisé du 3 novembre 2015 de l'OMH soit accepté par la ville de Danville ;

ADOPTÉ

ADMINISTRATION DIVERS

443-2015-Procédure judiciaire dans le dossier de la Cour du Québec numéro 514-22-007065-158 ;

ATTENDU QUE Madame Caroline Lalonde a émis une ordonnance concernant les lots 4 079 022 et 4 079 144 du Cadastre du Québec, afin d'obliger les propriétaires de ces lots à creuser un fossé de ligne le long de la ligne mitoyenne, à installer deux ponceaux et afin de réaliser des travaux d'empierrement pour stabiliser le tout;

ATTENDU QUE cette ordonnance a été rendue le 15 octobre 2015 et qu'elle a été signifiée le 19 octobre 2015 aux propriétaires concernés;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'un des lots visés par l'ordonnance, monsieur Marc-André Lépine et madame Line Thiffault, ont fait signifier à la Ville une requête en révision judiciaire d'une décision rendue en vertu des articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* en date du 16 novembre 2015, dans le dossier de la Cour du Québec du district d'Arthabaska, portant le numéro 415-22-007065-158;

ATTENDU QUE l'ordonnance a été transmise aux procureurs de la Ville pour avis;

ATTENDU la recommandation des procureurs de la Ville;

ATTENDU QUE, étant donné que la Ville est une personne morale devant être représentée exclusivement par voie d'avocat devant le tribunal, cette procédure pourrait impliquer des frais importants pour la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- la Ville de Danville ne mandate aucun avocat pour comparaître et la représenter dans ce dossier et qu'elle s'en remet à la décision du Tribunal.
- Copie de la présente résolution soit transmise par la directrice générale et secrétaire-trésorière à la Cour du Québec pour l'informer de la décision du conseil.

ADOPTÉ.

Remise aux élus d'un formulaire sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires pour 2015 :

La directrice générale remet à chacun des élus présents une copie de la déclaration d'intérêts pécuniaires à remettre à jour au plus tard le 1er janvier 2016. Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*, cette déclaration doit être remplie par chacun des élus dans les 60 jours de la date anniversaire de la proclamation de leur élection, à savoir le 3 novembre 2013. La loi prévoit qu'à défaut de produire cette déclaration à la date mentionnée, la sanction peut aller jusqu'à la disqualification de l'élu.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

444-2015-Chemin Benjamin – Demande de municipalisation du chemin suite aux travaux réalisés par M. Normand Grandmont ;

ATTENDU QUE le 24 septembre 2015, le conseil de ville adoptait la résolution 354-2014 relativement au projet de cession d'une nouvelle route à la ville de Danville par monsieur Normand Grandmont dans le secteur du Mont Scotch Hill ;

ATTENDU QUE cette résolution énonce les conditions que monsieur Grandmont doit respecter afin que la ville de Danville prenne possession de ce chemin ;

ATTENDU QUE le 23 novembre 2015, monsieur Normand Grandmont a déposé les documents finaux attestant de la conformité du chemin Benjamin, dont des rapports de compactations effectués par la firme EXP Inc. ;

ATTENDU QUE monsieur Grandmont demande à la ville de Danville de prendre possession de la nouvelle rue Benjamin et de municipaliser celle-ci ;

ATTENDU QUE la presque totalité des conditions énoncées dans la résolution 254-2014 ont été réalisées, à l'exception de celle prévoyant **QUE** .

« Un minimum de 70% des lots bordant la nouvelle rue soit vendue et qu'un bâtiment soit érigé sur ceux-ci avant que la municipalité en prenne possession »

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la demande de municipalisation du chemin Benjamin soit rejetée pour l'instant, compte tenu de la non-réalisation de l'ensemble des conditions énoncées par la ville de Danville.

ADOPTÉ.

445-2015 – Entente de déneigement sur le chemin Benjamin ;

ATTENDU QUE la ville de Danville a refusé la demande de municipalisation du chemin Benjamin qui lui a été présentée par monsieur Normand Grandmont ;

ATTENDU QU'une demande est aussi présentée à la ville de Danville pour le déneigement de ce chemin au cours de la saison hivernale 2015-2016 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la directrice générale, madame Caroline Lalonde, est autorisée à convenir d'une entente avec monsieur Grandmont pour le déneigement du chemin Benjamin au cours de la saison hivernale 2015-2016.

ADOPTÉ.

446-2015-Subvention pour l'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Travaux sur le chemin Tremblay et la rue Jacko – reddition suite aux travaux réalisés – 38 832\$;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité des membres présentes **QUE** :

- le Conseil municipal approuve les dépenses de resurfacement pour les travaux exécutés sur le chemin Tremblay (environ 600 pieds) et sur la rue Jacko (environ 600 pieds) à Danville pour un montant subventionné de 38 832\$ sur un coût total de 41 251,60\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;
- les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Tremblay et sur la rue Jacko dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

ADOPTÉ.

447-2015-Renouvellement de l'entente pour l'entretien hivernal du chemin Broscomb entre la Ville de Danville et monsieur R. Barry Evans (320\$) ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de monsieur Barry Evans pour le déneigement et le sablage d'une portion du chemin Broscomb, le tout pour la somme de 320\$ pour la saison hivernale 2015-2016.

ADOPTÉ.

448-2015-Autorisation pour projet de travaux au garage municipal – 64 000\$ financé à même le fonds de Sipton :

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics par intérim, monsieur Roch Hamel, a déposé au Conseil de Ville une liste de projets pour apporter des améliorations au garage municipal ;

ATTENDU QUE cette liste se détaille comme suit :

- Station de lavage et entrée d'eau au garage municipal afin d'améliorer l'efficacité dans le lavage des véhicules municipaux : 6 000\$;
- Remplacement de deux portes de garage afin d'améliorer l'efficacité énergétique : 10 000\$;
- Refaire la toiture du garage sur les 2 surfaces (entretien normal) : 14 000\$;
- Installation d'une ventilation adéquate pour assurer la sécurité des employés lors des travaux de soudage et de peinture – à long terme, économie puisque nous pourrions effectuer des travaux à l'interne au lieu de les faire effectuer à l'externe : 20 000\$;
- Installation d'un bureau pour le directeur des travaux publics au 2^e étage du garage, aménagement de douches, casier, laveuse-sécheuse, aménagement d'une salle de réunion et de plans : 9 000\$;
- Amélioration de l'éclairage au garage municipal : 5 000\$;

ATTENDU QUE la somme du coût estimé de ces travaux s'élève à 64 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que les travaux ci-haut énumérés soient autorisés et que ceux-ci soient financés à même le fonds de Sipton, avec la possibilité de rembourser le fonds en cas de surplus déterminés par les vérificateurs de la municipalité pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

449-2015-Demande à la CPTAQ – M. Christopher Lodge :

ATTENDU QUE monsieur Christopher Lodge présente une demande à la CPTAQ visant à exploiter une sablière sur une superficie inférieure à 4 hectares dans la portion forestières de la ferme et que le sol arable sera mis de côté pour la restauration du site après prélèvement du sable. À terme, le site qui présente actuellement une topographie avec des pentes modérées à élevées sera restauré pour permettre une pente plus douce et uniforme favorisant l'exploitation agroforestière ;

ATTENDU QUE la demande de monsieur Christopher Lodge est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU'il ne saurait en résulter aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur ;

ATTENDU QUE cette demande, tout au plus, ne saurait que favoriser une mise en valeur du potentiel agricole du terrain visé et du secteur concerné;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande de monsieur Christopher Lodge.

ADOPTÉ.

450-2015-Nomination d'un inspecteur désigné pour régler les mésententes de clôtures en milieu agricole – Madame Caroline Lalonde :

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales*, à ses articles 35 et suivants, prévoit que chaque municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mésententes relatives aux clôtures mitoyennes, fossé mitoyen et fossé de drainage en zone agricole;

ATTENDU QUE l'acte de désignation peut prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

ATTENDU QU'il est fortement recommandé aux municipalités d'indiquer expressément dans l'acte de désignation la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée puisque ces frais pourront être répartis auprès des personnes qui seront intéressées ans les travaux ou acquittés par la personne qui aura initié la demande en vertu des dispositions de l'article 41 de ladite loi;

ATTENDU QUE la ville de Danville souhaite procéder à la nomination d'une personne responsable de traiter les mésententes prévues à l'article 36 de cette même loi et de prévoir les frais admissibles de la personne désignée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE** :

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- La ville de Danville nomme à titre de personne désignée madame Caroline Lalonde, directrice générale de la ville de Danville;
- La ville de Danville fixe et établit les honoraires de cette personne désignée selon les barèmes suivants, à savoir :

- Ouverture du dossier : 50\$
- Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés par les travaux : 25\$
- Visite des lieux, réception des observations et conciliations, confection d'une ordonnance et tout autre acte posé dans le cadre de la médiation demandée : 150\$/heure
- Frais de déplacement : 0,45\$/km

La ville de Danville autorise l'imposition des frais admissibles pouvant au surplus être exigés par la personne désignée constituée des coûts réels nécessaires suivants le cas échéant, à savoir :

- Les frais engagés pour la notification des avis de convocation des propriétaires intéressés;
 - Les frais entraînés pour l'obtention d'un avis d'un professionnel ou pour la confection de matériel ou de tout document nécessaire à la résolution de la mésentente;
 - Les frais engagés pour la notification de l'ordonnance émise, le cas échéant;
- La ville de Danville facturera des frais administratifs de 10% au surplus des montants ci-haut énoncés;
- La rémunération et les frais de la personne désignée sont répartis au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux et dans le cas d'une demande qui n'est pas suivie d'une entente ou d'une ordonnance entraînant la réalisation de travaux, le propriétaire qui a initié la demande doit assumer la rémunération et les frais de la personne désignée.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Guy Champoux : Il a trois questions :

1^{re} question : dans le cas de son dossier personnel de médiation pour une mésentente de clôture, est-ce qu'il a un délai à respecter pour le dépôt d'une nouvelle demande de médiation? Réponse : non, il n'y a pas de délai à respecter. Il suffit pour lui de prendre rendez-vous avec la directrice générale pour déposer sa nouvelle demande.

2^e question : au niveau du chemin Benjamin, il a une question relativement au refus du Conseil de ville de prendre la rue telle quelle. Il est d'avis que comme les tests de compactations effectués sont conformes actuellement et que ça peut prendre plusieurs années avant que tous les terrains soient vendus, il se peut que l'état du chemin se détériore. Il veut savoir si de nouveaux tests de compactations seront exigés de la part de la municipalité si tous les terrains sont vendus uniquement dans 2 ans. Il est d'avis que le promoteur a mis beaucoup d'argent dans le chemin et qu'il ne serait pas juste que le propriétaire ait à déboursier d'autres frais pour céder le chemin à la municipalité dans quelques années. Report du dossier au caucus pour effectuer des vérifications supplémentaires et discuter de nouveau du dossier.

3^e question : Concernant les rénovations au garage municipal, il se demande si la municipalité est prête à prendre des fluorescents de seconde main pour faire les modifications à l'éclairage du garage. Il indique que souvent, il est possible de trouver des matériaux de seconde main pour beaucoup moins chers. Réponse : s'il a des contacts pour trouver ce type de matériel, la municipalité les contactera. L'utilisation de matériel de seconde main n'est pas exclue lorsque le coût des matériaux permet l'octroi d'un contrat de gré à gré et que ces matériaux respectent les normes en vigueur.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Madame Nathalie Boissé et monsieur Jean-Guy Dionne : Ils mentionnent avoir assisté à une rencontre avec Place aux jeunes pour le Séjour exploratoire qui a eu lieu du 6 au 8 novembre sur le territoire de la MRC des Sources. Ils ont assisté à un dîner réseautage le 7 novembre dernier au camp musical d'Asbestos.

Monsieur Michel Plourde : Il mentionne que la MRC des Sources a déposé un projet au niveau de la relève agricole pour mettre sur pied une banque de terre à louer ou à vendre pour les agriculteurs de la région.

DEMANDES DIVERSES

451-2015-La maison des familles FamillAction – invitation à la 4^e édition de la soirée « Découverte des talents régionaux » et demande de soutien

ATTENDU QUE la Maison des Familles FamillAction organise sa 4^e édition de la soirée « Découverte des talents régionaux » qui aura lieu le vendredi 11 mars 2016 afin d'amasser des fonds pour la Maison des Familles;

ATTENDU QUE la ville de Danville est sollicitée comme commanditaire de l'évènement;

ATTENDU QUE la maison des Familles FamillAction vient en aide aux familles de la MRC des Sources;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la ville de Danville effectue une commandite Bronze d'un montant de 100\$ à la maison des familles FamillAction.

ADOPTÉ.

École secondaire régionale de Richmond – Demande de soutien financier - Club des petits déjeuners;

Considérant que cette demande n'était pas budgétée et que nous sommes en fin d'année financière, il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Celle-ci est donc refusée.

Club Optimiste d'Asbestos – invitation à la 8^e édition du Vins et fromages qui aura lieu le 30 janvier 2016 (55\$/billet);

Comme par les années passées, il est convenu que les élus désirant participer à ce souper-bénéfice pourront le faire chacun à leurs frais.

L'Express des Sources – Cahier des fêtes:

Considérant que la Ville de Danville a annoncé ces vœux des fêtes sur son site web, dans son infolettre ainsi que sur sa page Facebook, il est convenu de ne pas participer au cahier des fêtes de L'Express des Sources.

Municipalité de Blue Sea – demande de soutien pour appuyer une demande afin que les dates de la tenue du congrès annuel de la FQM soient modifiées afin que celles-ci n'entrent pas en conflit avec les Journées de la Culture:

ATTENDU QUE le conseil de ville de Danville a pris connaissance de la demande d'appui de la municipalité de Blue sea afin que la FQM modifie ses dates de congrès annuel afin que celles-ci n'entrent pas en compétition avec les Journées de la culture;

ATTENDU QUE le Conseil de ville est d'avis qu'il faudrait plutôt que les Journées de la culture modifient les dates de leurs événements afin de ne pas entrer en compétition avec le congrès de la FQM;

PAR CONSÉQUENT, la demande d'appui est rejetée.

452-2015-CPE les Petits Soleils – demande pour déposer la neige du CPE sur le terrain vacant contigu au bâtiment des Chevaliers de Colomb:

ATTENDU QUE le CPE les Petits Soleils de Danville demande à la ville de Danville l'autorisation pour déposer la neige de son stationnement sur le terrain vacant annexé au terrain des Chevaliers de Colomb sur la 1^{re} avenue à Danville;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à plusieurs discussions entre la ville de Danville et le CPE afin d'améliorer la sécurité face à la zone de stationnement du CPE;

ATTENDU QUE le terrain face au CPE est petit et qu'une accumulation de la neige en hauteur nuit à la visibilité des automobilistes et des usagers du CPE stationné;

ATTENDU QUE le CPE a mis en place les actions cernées afin d'améliorer la visibilité tel que : déplacer ses bacs à ordures et mieux délimiter le stationnement perpendiculaire de ses employés, mais que pour limiter les bancs de neige provenant du CPE en bordure de la rue, il faut impérativement trouver un endroit où déposer la neige;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'autoriser le CPE les Petits Soleils de Danville à déposer sa neige sur le terrain vacant appartenant à la ville de Danville situé sur la 1^{re} avenue et à cette fin, le directeur des travaux publics par intérim, monsieur Roch Hamel, est mandaté afin d'indiquer aux responsables du CPE l'endroit où ils sont autorisés à déposer la neige et les modalités de transport de cette neige;

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

- MAMOT – Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés ;
- Ville d'Asbestos – Annexion de parcelles de terrains – transmission des résolutions ;
- Commission sur l'équité salariale – Obligation de réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale dans votre entreprise ;
- Carnaval des glaces de Danville – horaire des activités du Carnaval 2016
- MTQ – Demande de modification de la signalisation et travaux de voirie – réception ;
- MAMOT – Réception de la modification à notre politique de gestion contractuelle ;
- Dr. Régent Roy – Remerciement suite à la réception de son certificat honorifique ;

VARIA

453-2015-Corporation de l'étang Burbank – réfection des passerelles menant au belvédère principal – investissement estimé à 17 558\$:

ATTENDU QUE la passerelle menant au belvédère principal de l'étang Burbank est désuète et qu'elle nécessite des travaux importants afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de l'étang Burbank demande à la ville de Danville un soutien financier afin de procéder au remplacement de cette passerelle ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à 46 750\$ le tout incluant le temps d'homme et les matériaux ;

ATTENDU QUE la Corporation demande à la municipalité de contribuer à hauteur de 17 558\$ pour l'achat de matériaux et la Corporation propose de contribuer en fournissant la main-d'œuvre nécessaire au projet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE :**

- la Ville de Danville contribue jusqu'à concurrence de 17 558\$ pour l'achat de matériaux pour la réfection de la passerelle menant au belvédère principal ;

- des demandes de subventions soient effectuées pour aider au paiement des travaux sur la passerelle et qu'à défaut d'aide financière, que la somme nécessaire aux travaux soit prise à même le fonds de développement durable ;
- que les matériaux payés par la municipalité soient également achetés par celle-ci considérant les remboursements de TPS et de TVQ dont bénéficie la municipalité ;

ADOPTÉ.

454-2015- Situation de l'immeuble sis au 29-31 rue du Carmel :

ATTENDU QUE l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que lorsqu'une construction est dans un état tel qu'elle peut mettre en danger des personnes ou lorsqu'elle a perdu la moitié de sa valeur par vétusté, la Cour supérieure peut, sur requête de la municipalité ordonner l'exécution des travaux requis pour assurer la sécurité des personnes ou encore ordonner la démolition de la construction ;

ATTENDU QUE la municipalité a des raisons de croire que la sécurité du bâtiment situé au 29-31 rue du Carmel est problématique, mais elle aura le fardeau d'en faire la preuve devant la Cour supérieure ;

ATTENDU QUE suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennale 2016-2017-2018, la valeur de cet immeuble est passée de 71 800\$ à 68 700\$;

ATTENDU QUE malgré l'évaluation de cet immeuble au nouveau rôle triennal 2016-2017-2018, la municipalité est d'avis que ce dernier a perdu plus de 50% de sa valeur au rôle, considérant l'état de celui-ci ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville mandate un évaluateur indépendant afin que celui-ci évalue la valeur de ce bâtiment afin de déterminer si celui-ci a perdu plus de la moitié de sa valeur au rôle.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Gilles Labbé : Il a une question au niveau du déneigement du Carré. Il veut savoir si la neige pourrait être déposée devant le 34, rue du Carmel comme à l'hiver dernier puisque sinon, l'andain de neige devant sa résidence est très large. La directrice générale parlera de cette situation au directeur des travaux publics et elle lui demandera de communiquer avec monsieur Labbé pour lui confirmer la méthode de déneigement au Carré cet hiver.

Monsieur Guy Champoux : Il a une question au niveau des matériaux qui seront utilisés pour faire la réfection des passerelles à l'étang Burbank. Il se demande s'il ne serait pas mieux d'utiliser du bois traité au lieu de bois non traité pour faire la passerelle. Il est d'avis que le bois traité a une plus longue durée de vie. Réponse : étant donné que le bois est directement dans l'eau, le bois traité n'est peut-être pas la meilleure solution puisque des contaminants peuvent être relâchés dans l'eau de l'Étang. Le type de bois choisi est aussi reconnu pour sa résistance aux effets de l'eau.

LEVÉE DE LA SÉANCE

455-2015 – Levée de l'assemblée

À 20h37 il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

DATE DES PROCHAINES RENCONTRES :

- ❖ PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015 À 19H00;
- ❖ DEPOT DU BUDGET 2016 : LE MARDI 15 DECEMBRE 2015 ;
- ❖ FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX : DU 21 DECEMBRE 2015 AU 4 JANVIER 2016 ;

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.



RAPPORT DU MAIRE

sur la situation financière de
l'année 2015 de la Ville de Danville

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément à la Loi sur les cités et villes du Québec, c'est avec un intérêt marqué et une grande fierté que je vous présente mon deuxième rapport sur la situation financière de la Ville de Danville.

Comme par les années passées, ce rapport vise à vous informer sur des points qui vont au-delà des exigences requises par la loi, soit :

- ❖ Les états financiers 2014;
- ❖ Les indicateurs préliminaires quant aux résultats financiers 2015;
- ❖ La rémunération de vos élus municipaux;
- ❖ Les réalisations ou améliorations particulières;
- ❖ Les orientations générales du budget pour l'exercice financier 2016;

Vous serez en mesure de constater encore cette année, que nous avons à cœur de conserver une santé financière saine tout en offrant un milieu de vie attrayant et dynamique à la communauté danvilloise.

1 – LES ÉTATS FINANCIERS 2014

Le Conseil municipal de la Ville de Danville a déposé, le 1^{er} juin dernier, le rapport financier 2014 de l'auditeur externe Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés. Le rapport de l'auditeur indépendant conclut sans réserve :

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent un portrait fidèle de la situation financière de la Ville de Danville et des organismes qui sont sous sa juridiction au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs reflux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Ainsi, pour l'année 2014, la Ville de Danville a obtenu un revenu consolidé de 6 635 514\$ et des dépenses de 5 262 664\$, le tout pour un excédent de fonctionnements de 97 881\$.

La Ville de Danville possède également un surplus non affecté de 298 409\$, une réserve pour le Canton de Shipton de 181 903,34\$, une réserve pour la vidange des étangs aérés de 17 007,66\$, une réserve pour la collecte sélective de 361 176,32\$ et un fonds pour la réfection des chemins empruntés par les exploitants de carrières et sablières de 186 549,66\$. Le total des réserves affectées est de 897 431,28\$.

La Ville de Danville réussit également à contrôler son niveau d'endettement total à

long terme qui s'établit à 2 549 500\$ au 31 décembre 2014.

Pour l'administration municipale, il s'agit de résultats plus que positifs. La Ville de Danville demeure toutefois prudente et poursuit ses efforts dans le but d'offrir d'excellents services à l'ensemble de la population danvilloise tout en respectant les limites financières adoptées dans le cadre de son budget annuel.

2 – LES INDICATEURS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS FINANCIERS 2015

L'analyse de l'évolution des revenus et des dépenses pour l'année 2015 permet d'estimer que nous aurons un budget équilibré pour l'année 2015. Rappelons que le budget total est de **5 621 927\$**.

Nous prévoyons que l'année 2015 se terminera avec des revenus de **5 496 927\$** et des dépenses équivalentes, le tout considérant que dans le budget initial, un montant de 125 000\$ avait été prévu à titre de remboursement de TVQ. Ce montant étant diminué directement au niveau des dépenses, les budgets de dépenses ont donc été réduits du même montant afin d'atteindre l'équilibre. Par ailleurs, une portion des projets initialement prévus dans le pacte rural seront réalisés en 2016, ce qui diminue de façon équivalente les revenus et les dépenses initialement prévues.

Un état des revenus et des charges estimés au 31 décembre 2015 est présenté dans le tableau ci-joint.

3 – LA RÉMUNÉRATION DE VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité doit inclure une mention sur les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

En ce sens, le maire de la Ville de Danville reçoit une rémunération annuelle de 12 447,48\$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 6 223,80\$. Les conseillers municipaux reçoivent une rémunération annuelle de 6 223,80\$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses égale à la moitié du montant de la rémunération de base, soit la somme de 3 111,90\$.

Pour siéger au conseil des maires de la MRC des Sources, le maire de la Ville reçoit une rémunération annuelle de 3 482\$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 740\$.

4 – LES RÉALISATIONS OU AMÉLIORATIONS PARTICULIÈRES

Conformément aux exigences de la Loi sur les cités et villes, les documents suivants sont déposés au Service du greffe de la ville de Danville pour consultation :

- ❖ La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la Ville de Danville a conclus depuis le

dernier rapport sur la situation financière de l'année 2014;

- ❖ La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ réalisés au cours de cette période avec un même contractant, lorsque l'ensemble de tels contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$.

En continuité avec la première année du mandat du conseil municipal 2013-2017, des actions sont posées en vue de soutenir le dynamisme de la Ville, de conserver une santé financière solide, d'aider au développement industriel et commercial sur le territoire de la municipalité tout en ayant à l'esprit le mieux-être de la communauté danvilloise.

Les principaux travaux et activités réalisés par la Ville de Danville en 2015 se résument comme suit :

A) POUR LE VOLET INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

- **Modification de la signalisation face à l'école Masson et aux alentours de l'école ADS (Stanley, Nicolet, Gordon) de manière à rendre la circulation des enfants, des voitures et des autobus plus sécuritaires ;**
- modification de la signalisation face au CPE des petits soleils afin de rendre la circulation des véhicules plus sécuritaire ;
- mise en place d'un nouvel emplacement pour un stationnement handicapé face à la pharmacie ;
- achat d'un camion 10 roues et d'un camion 6 roues avec équipements à neige suivant l'ouverture de l'appel d'offres ; (achat de 428 040\$) ;
- **confection du plan d'intervention 2015-20 sur le réseau routier, d'égout, d'aqueduc et pluvial de la ville de Danville – mandat octroyé à EXP Inc.**
- l'amélioration du réseau routier municipal : resurfaçage de la rue Jacko et du chemin Tremblay ;
- appel d'offres pour la réalisation de plans et devis pour la réfection du réseau d'aqueduc, d'égouts et de pluvial sur les rues Elm, Pine et Lambert;
- réfection de la toiture des bureaux au garage municipal;
- réfection de la toiture de la caserne;
- réfection d'une portion de la toiture du centre Mgr Thibault;
- **réfection de deux portions de trottoirs sur la rue Daniel-Johnson entre le Carré de Danville et la 1^{re} avenue ;**
- fin des travaux de construction d'un surpresseur sur la rue Water et de réfection des trois stations de pompage de la municipalité ;

- dépôt d'un exposé des correctifs à apporter au barrage du Lac Denison au Centre hydrique du Québec et attribution d'un mandat pour la confection de plans et devis pour la réalisation de ces travaux correctifs (en collaboration avec le Canton de Cleveland) ;
- inspection annuelle du barrage de l'étang Burbank réalisée par EXP Inc. ;
- remplacement du serveur de l'hôtel de ville et migration dans une nouvelle version de Windows – installation de l'application Immonet qui permet la consultation du rôle d'évaluation en ligne ;
- **mise en ligne de nouveau site web de la Ville de Danville ;**
- installation d'un terminal de paiement direct à l'Hôtel de Ville ;
- ajout d'une passerelle de sécurité au-dessus des filtres du décanteur de l'usine de filtration ;
- **fauchage des bords de chemin en campagne (environ 100 km réalisés) et dans les domaines du secteur Asbestos ;**
- Étude réalisée sur le bâtiment du 52, Daniel-Johnson – Lemay Côté Architecte
- Achat de 27 radios portatives et de 6 radios mobiles et accessoires pour le service incendie ;
- Achat de laveuse/sécheuse pour le garage municipal et résiliation du contrat de nettoyage de vêtement des employés de voirie ;
- Location d'une pelle à neige pour la saison hivernale 2015-2016 ;
- Achat d'un pick-up usagé pour le service de la voirie municipale ;
- Réfection du chemin Théoret (secteur chemin de la Vallée) ;
- **46 excavations sur l'ensemble du territoire pour des travaux de réparation d'aqueduc et d'égout ;**
- Implantation d'un nouveau système de requêtes informatique via le site web de la municipalité et interne (110 requêtes entrées de juin à novembre 2015) ;
- Travaux d'asphaltage du pont à l'entrée de la ville de Danville, sur la rue Daniel-Johnson ;
- Amélioration des installations électriques de la station de pompage située sur la rue Water afin d'éviter un arrêt en cas de panne électrique ;
- Amélioration et réparation de la porte de contrôle des eaux du barrage du Lac Denison ;
- Lecture des boues dans les étangs aérés ;
- Embauche d'un consultant opérateur pour l'amélioration du fonctionnement de l'usine de filtration ;
- Réparations à la cour arrière de l'école Masson et stabilisation du terrain acquis par la Ville de Danville derrière l'école ;

B) POUR LE VOLET ÉCONOMIQUE

- Achat des terrains Minçavi dans le but de créer un nouveau secteur résidentiel ;
- élaboration et rédaction d'un règlement sur les avantages fiscaux que la ville de Danville veut offrir pour les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et industrielles ;
- **concrétisation de la vente du condo industriel à Transport Grayson, ce qui a permis le déménagement du siège social de la compagnie à Danville**
- adoption du plan de développement stratégique de Danville ;
- adoption du plan « outils promotionnels et incitatifs » de Danville ;
- modification de la politique de gestion contractuelle afin d'alléger les obligations des soumissionnaires relativement aux engagements à déposer avec leur soumission dans le cadre d'appels d'offres sur le SE@O
- adoption du plan d'action Villages-Relais 2014-2019 et renouvellement de l'adhésion de la municipalité au programme ;

C) POUR LE VOLET ENVIRONNEMENT

- Renouvellement de l'organisation d'une « Journée verte » par la ville de Danville tenue le 18 mai 2015 – première participation de Cyclo Nord-Sud ;
- renouvellement du contrat pour le lieu d'enfouissement des matières résiduelles conclu avec GESTERRA pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;
- attribution du contrat de transport des matières résiduelles et du recyclage à Transport Yergeau pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;
- adoption du plan d'action du programme Climat Municipalités ;
- participation au programme efficacité énergétique Hydro-Québec – Achat et distribution de trousseaux de produits économiseurs d'eau et d'énergie ; (achat pour un montant de 200\$) ;
- **signature d'une entente pour la mise sur pied d'un site de dépôt de matériaux secs, de feuilles et de branches avec Transport Yergeau ;**
- ClimatSol – autorisation pour la signature d'une entente la Ville de Danville, le MDDELCC et 9108-8351 Québec inc. pour l'aide financière accordée pour la réhabilitation du terrain situé au 23, route 116 à Danville;
- Participation au colloque sur les éco matériaux de la MRC des Sources;

D) POUR LE VOLET PARCS ET ESPACES VERTS

- Renouvellement de l'entente entre la Ville de Danville et la Corporation de l'étang Burbank pour l'entretien et la promotion de l'étang Burbank – saison estivale 2015 ;
- soutien financier pour l'entretien de la route verte – 2 000\$ à la MRC des Sources et 3 000\$ à la corporation de l'étang Burbank ;
- **Mise en œuvre de l'éclairage du terrain de soccer via une subvention du pacte rural supra local (25 000\$) ;**
- pacte rural local – priorisation des projets de la municipalité ;
 - Éclairage du terrain de soccer (manque à gagner suivant la distribution de l'enveloppe supra-locale du pacte rural de la MRC des Sources) ;
 - Réfection du parc Grenier dans le domaine Boudreau ;
 - Construction d'un skatepark ;
 - Remplacement des structures de jeux dans le parc Donald-Roy ;
- Fleurons du Québec – Renouvellement de l'adhésion de Danville (415\$);
- Fédération des Villages-Relais du Québec – Renouvellement de l'adhésion annuelle (1 406,00\$) ;
- adhésion à la charte des paysages estriens;
- **travaux de stabilisation et de sécurisation d'un des belvédères de l'étang Burbank – en collaboration avec la Corporation de développement de l'étang Burbank;**
- acquisition à frais partagés entre la Ville de Danville et la Corporation de développement de l'étang Burbank de glissières de sécurité pour la réfection des passerelles à l'étang Burbank (1000\$);
- Centre récréatif d'Asbestos – soutien financier pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une mise aux normes de l'aréna ; (5 000\$)
- attribution du contrat pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2015-16 – Gestion 2000;
- **Construction de nouveaux abris des joueurs au terrain de baseball du parc Donald Roy**
- Cœur villageois – adhésion au programme et participation financière (3 000\$) ;

E) POUR LE VOLET AIDE FINANCIÈRE ET CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

- Ministère de la Famille – convention d'aide familiale pour la réalisation du programme Municipalité amie des aînés ;

- Association des pompiers de Danville – Collecte de fonds pour le jeune Mathis qui a perdu sa famille lors d'un incendie en décembre à Des coteaux ;
- Carnaval des glaces - subventions (1000\$) ; (activité tenue les 30-31 janvier, 1^{er} février, 5-6-7 février 2015) ;
- Centre récréatif d'Asbestos – réouverture de l'emprunt hypothécaire cautionné par Danville et Asbestos dans le but de consolider les dettes du Centre et d'obtenir un meilleur taux d'intérêt ;
- participation financière de la ville de Danville pour la Collecte de sang des Chevaliers de Colomb qui a eu lieu le 19 mars 2015 (200\$);
- offre de repas par la ville de Danville dans le cadre de la semaine des popotes roulantes ;
- École ADS – autorisation pour la tenue de leur journée marathon le 26 septembre prochain – trajet dans les rues de la municipalité et permis pour la présence d'une cantine lors de l'activité ;
- Festival des gourmands – soutien financier de 150\$;
- Jeux du Québec Estrie – support aux athlètes de la municipalité – 100\$;
- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM – MADA ;
- Symposium des Arts de Danville – subvention de 2750\$ plus une contribution financière pour assurer la sécurité du site ;
- Tour CIBC Charles-Bruneau – remise d'un montant de 100\$;
- Trio Étudiants pour l'emploi – soutien financier de 1500\$;
- Fonds Agri-Esprit – dépôt de deux demandes de soutien financier par la ville de Danville pour le projet d'éclairage du terrain de soccer et pour le projet d'amélioration de la grande salle du centre communautaire ;
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – dépôt par la Ville de Danville d'une demande de soutien financier pour le projet d'amélioration de la cuisine de la salle communautaire ;
- Association des pompiers de Danville – organisation de la compétition provinciale des pompiers à Danville du 1^{er} au 3 juillet 2016 – 1000\$ et soutien technique ;
- Chambre de commerce de Danville – renouvellement de notre adhésion 2015-2016 et versement de la subvention pour la prochaine année (920\$);
- Fondation du CSSS des Sources – Organisation du Brunch du maire 2015 (1100\$ remis à la fondation) et participation des élus au souper-bénéfice de la fondation;
- Chevaliers de Colomb – Fête au Village (1 250\$) ;
- Club de soccer – octroi d'une subvention de 40\$ par joueurs (90 joueurs);

- Subvention reçue du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (38 832\$) – subvention de la députée provinciale;
- Fête des oiseaux migrateurs (500\$);
- Corporation de l'étang Burbank (40 000\$);
- Aide financière accordée au Club de Curling de Danville pour l'achat d'un défibrillateur en collaboration avec la députée de Richmond, madame Karine Vallières.

F) POUR LE VOLET URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- **Harmonisation des règlements d'urbanisme des anciennes Ville de Danville et Canton de Shipton dans le but d'avoir un seul règlement à appliquer sur l'ensemble du territoire et de procéder aux adaptations nécessaires afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources.**
 - Adoption du règlement final de zonage #146-2015 ;
 - Adoption du règlement final de construction #147-2015 ;
 - Adoption du règlement final de lotissement #148-2015 ;
 - Adoption du règlement final sur les permis et certificat #149-2015 ;
 - Adoption d'un nouveau règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.
 - Renouvellement des membres du comité consultatif d'urbanisme avec l'arrivée de :
 - Monsieur Simon Tessier,
 - Madame Marie Christine Paquin,
 - Monsieur Régent Beaulieu.
- Remerciements aux membres sortants :
- Monsieur Robert Lemire,
 - Monsieur Michel Lafrenière;
 - Monsieur Frederick Frost.
- Le tableau ci-dessous donne quelques statistiques concernant les types et le nombre de permis qui sont émis en date du 12/11/2015 sur le territoire.

Type	Permis		
	Nbre émis	Valeur	Montant
Affichage	5	106 000,00	90,00
Agrandissement	6	705 255,00	150,00
Bâtiments accessoires	24	329 850,00	450,00
Clôture	2	2 000,00	20,00
Construction neuve	5	980 000,00	210,00
Démolition	4	31 200,00	40,00
Galerie patio-terrasse	8	13 200,00	110,00
Garage et abri d'auto	9	133 417,00	170,00
Installations septiques	13	148 455,00	1 200,00
Piscine hors terre	6	27 287,00	80,00
Puits	6	29 125,00	525,00
Rénovation	121	1 084 690,00	2 420,00
Silo	1	0,00	20,00
Lotissement	11	0,00	185,00
	221	3 590 479,00	5 670,00

G) POUR LE VOLET RELATIONS HUMAINES, FORMATION ET PROJETS SPÉCIAUX

- Embauche de la firme GPI Prévention incendie pour assurer les visites de préventions et de classification des risques incendie sur le territoire de la municipalité ;
- Embauche d'un nouveau mécanicien, monsieur Carl Labarre ;
- Nomination de madame Chantale Dallaire au poste de Coordonnatrice aux finances, aux projets et aux communications ;
- Modification du calendrier des réunions du Conseil de ville – ajout d'une 2^e rencontre publique mensuelle ;
- Adhésion à la Charte sur les saines habitudes de vie ;
- Redéfinition des tâches administratives des employés de bureau ;
- Négociation de la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Danville ;
- Négociation de la convention de travail des pompiers volontaires de la Ville de Danville ;
- Embauche d'un directeur des travaux publics par intérim, monsieur Roch Hamel ;

- **Tenue d'une consultation publique dans le domaine Boudreau relativement à la planification des travaux au parc de quartier ;**
- Soutien technique pour l'organisation de la soirée du Danville Select Club et remise du prix Pierre-Grimard ;
- Remise de certificats honorifiques aux danvillois et danvilloises s'étant démarqués de façon significative au début de la 1^{re} séance de chaque mois ;
- Adoption du plan d'action de la politique familiale et municipalité amie des aînés et lancement de celle-ci lors de la Grande Fête des Générations le 17 octobre dernier ;
- Formation sur le déneigement dans les municipalités suivie par le directeur des travaux publics par intérim, monsieur Roch Hamel ;
- Adhésion de la Ville de Danville à une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail – NOVO SST ;
- Adoption d'une politique de reconnaissance par la Ville de Danville ;
- Formation ACCEO sur le dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal 2016-18
- La firme d'évaluation Évimbec a déposé au Greffe le mardi 15 septembre 2015, le nouveau rôle triennal d'évaluation 2016-2017-2018 de la Ville de Danville conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce nouveau rôle entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché immobilier au 1er juillet 2014. Parmi les faits saillants, celui-ci reflète une variation de la valeur moyenne d'environ 25 %. La valeur globale foncière imposable inscrite au nouveau rôle est de 278 834 800 \$ comparativement à 223 296 900 \$ en 2015.
- Adoption d'un règlement d'emprunt parapluie pour le financement de deux camions 6 et 10 roues pour le service de la voirie et de divers travaux de voirie – 681 035\$;

5 – LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Fier du travail accompli depuis 2013, le conseil municipal basera ses décisions 2016 sur les mêmes valeurs que les deux années passées, à savoir : la rigueur, l'efficacité, la transparence, le sens de l'éthique et le respect afin de maintenir une excellente santé financière et le développement

d'attraits résidentiels, économiques, industriels et touristiques afin de continuer de développer une ville répondant aux aspirations des danvilloises et des danvillois.

Pour y parvenir, le conseil municipal s'engage à :

- Maintenir un taux de taxation tenant compte de la capacité de payer de ses citoyens ;
- Maintenir, voire améliorer, le niveau de service et la qualité des divers aménagements et infrastructures ;
- Continuer de tenir compte de nos actions afin d'évaluer leurs impacts sur les finances de la municipalité ;
- S'assurer d'un suivi serré de la croissance économique de notre Ville de manière à réduire le fardeau fiscal des citoyens par le développement résidentiel, commercial et industriel, et cela, dans le respect de l'environnement de vie des citoyens ;
- Poursuivre nos démarches dans le but de maximiser l'obtention de subventions des gouvernements provincial et fédéral pour nos infrastructures ;

Ce rapport démontre que la santé financière de la Ville de Danville est excellente. Par contre, les défis à venir sont importants puisque de nombreuses infrastructures demandent aujourd'hui des travaux importants, et ce, à des coûts importants. Il est donc probable que dans les années à venir, la Ville de Danville doit prendre des décisions déchirantes sur l'avenir de certaines infrastructures.

Notre volonté de définir de nouvelles sources de revenus est primordiale, tout comme notre désir d'assurer un dynamisme économique à notre communauté afin de répondre à nos objectifs communs.

La conciliation des besoins et des demandes exige de la part du conseil municipal et des administrateurs qu'ils fassent des choix judicieux, surtout dans un contexte économique fragile. De plus, le gouvernement envoie des signes constants laissant croire qu'il envisage de diminuer son soutien financier aux Municipalités du Québec.

Tous ces efforts vont nous permettre de continuer à vivre dans une belle ville orientée vers la diversification économique et le développement de nouvelles activités industrielles et commerciales, où les questions concernant la famille, l'aspect social, l'économie, la culture et le patrimoine occupent une place prépondérante.

En terminant, je tiens en tout premier lieu à remercier les membres du conseil municipal de la confiance qu'ils m'ont témoigné afin de servir notre communauté en tant que premier magistrat. Dans un second temps, je désire remercier la directrice générale et les directeurs de services municipaux, ainsi que tous les employés de leur soutien et de leur engagement afin de faire en sorte que le choix de vivre à Danville soit une question de mieux vivre. Finalement, je tiens également à remercier tous les danvillois et danvilloises de la confiance qu'ils m'ont portée en me permettant de servir au mieux notre communauté. Je les remercie également pour tous les commentaires, positifs ou négatifs, qui nous permettent de nous améliorer et de grandir ensemble comme communauté.

Nous savons que bien des choses restent à faire dans notre Ville et que la tâche est importante. Nous demeurons convaincus qu'avec le support renouvelé des citoyens et citoyennes de Danville, nous pourrons faire une différence significative dans la gestion de notre organisation et de notre collectivité.

Nous pouvons vous assurer que votre Conseil municipal demeurera à l'écoute des préoccupations de la population, travaillera à une saine gestion et investira pour l'avenir afin de faire prospérer notre milieu.

Merci de votre confiance.



Michel Plourde, Maire

Conseillers :

Madame Francine Labelle-Girard, siège #1

Monsieur Jean-Guy Dionne, siège #2

Monsieur Stéphane Roy, siège #3

Monsieur Patrick Dubois, siège #4

Monsieur Patrick Satre, siège #5

Madame Nathalie Boissé, siège #6



ACTIVITÉS FINANCIÈRES 2015

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2015	ÉTATS 23/11/2015	PRÉVISIONS FINALES
Revenus de taxes foncières	2 361 727	2 399 603	2 399 603
Autres revenus de taxes	1 389 618	1 508 476	1 508 476
Revenus de source locale	739 753	460 469	739 753
En lieu de taxes	25 415	28 112	28 112
Droits et permis	118 600	131 968	131 968
Péréquation	229 400	229 464	229 464
Transferts inconditionnels	180 850	53 316	53 316
Transferts/subv. Conditionnelles	551 564	548 640	548 640
Appropriation de surplus	25 000	25 000	25 000
TOTAL	5 621 927	5 334 656	5 496 927
DÉPENSES	BUDGET 2015	ÉTATS 11/11/2015	PRÉVISIONS FINALES
Administration générale	680 346	581 481	681 161
Sécurité publique	692 030	598 511	662 389
Transport routier	1 791 774	1 331 015	1 783 927
Hygiène du milieu	1 099 882	946 986	1 065 896
Aménagement et urbanisme	457 020	312 327	412 001
Loisir et culture	415 032	343 631	415 032
Remboursement de la dette	309 248	229 027	309 248
Immobilisations/affectations	176 595	167 273	167 273
TOTAL	5 621 927	4 510 251	5 496 927
SURPLUS/DÉFICIT	0		0



Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$

- Tardif Diesel – achat de deux camions (10 roues et 6 roues) avec équipement à neige : **419 010,00\$ avant taxes**
- Excavation H. St-Pierre – installation d'un surpresseur sur la rue Water : **213 286,66\$ avant taxes**
- Sebci Inc – achat de sel de déglacage : **26 627,25\$**
- Transport Yergeau – transport et collecte des ordures et des matières recyclables : **209 037,82 \$**
- Transport Yergeau – Service aux serres du St-Laurent : **135 545,99\$**
- Pavage Préfontaine – pavage de la rue Jacko : **38 001,28\$ avant taxes**
- Sintra Inc – Région de Québec – mise à niveau 3 stations de pompage : **175 490,18\$ avant taxes**
- Entretien Claudette Maheux – ménage des immeubles municipaux : **20 800\$ avant les taxes**
- Corporation de développement de l'étang Burbank – Subvention pour l'entretien et la promotion de l'étang Burbank : **40 000\$**
- L'union-vie - cie mutuelle d'assurance des employés municipaux : **60 227,55\$**
- Groupe Altima Inc. MMQ – assurance de la municipalité de Danville : **101 640,00\$**
- Gesterra – traitement des ordures : **128 613,62\$ avant taxes**
- Calclo Inc. – fourniture et épandage de chlorure de calcium sur les chemins de campagne : **31 102,54\$ avant taxes**
- COOP fédérée – achat de diesel et d'huile : **117 055\$ avant taxes**

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble de tels contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$

Services mécaniques RSC – achat pièces mécaniques et réparations mécaniques diverses : 23 089,97\$ avant taxes

- Réparations majeures sur le moteur du véhicule 9952 (camion ministère) : **17 300,51\$**

Sintra Inc. – achat de pierres, graviers, asphalte : 108 432,59\$ avant taxes

- Asphalte : **29 916,93\$**
- Pierres : **43 242,68\$**
- Criblures : **21 330,67\$**

Acceo Solutions – logiciels municipaux, licences, transferts serveur : 26 892,31\$ avant taxes

- Licences pour les logiciels municipaux : **11 464,73\$**
- Contrat d'entretien : **2 281,35\$**
- Transfert des applications Unicité, licence Oracle et installation du nouveau serveur informatique : **11 799,42\$**

Hémond limitée – divers travaux de pelles, fourniture de sable et balai de rue : 29 847,50\$ avant taxes

- Balai de rue : **6 080,00\$**
- Sable : **5 530\$**
- Travail de pelle pour la corporation de développement industriel : **8 267,50\$**
- Travail de pelle pour un bris d'aqueduc : **3 295\$**
- Travail de pelle pour un bris d'aqueduc sur la rue du Collège : **3 590\$**

Pelletier Picard – divers travaux d'électricité : 40 096,04\$ avant taxes

- Achat de 15 lumières Dell : **5 817\$**
- Installation d'un système d'éclairage au terrain de soccer : **20 895\$**

Sylvain Lampron Inc. – service de menuiserie divers : 49 670,48\$ avant taxes

- Construction de deux abris pour les joueurs au terrain de baseball : **12 800\$**
- Coffrage de trottoirs sur la 1^{re} avenue : **16 145\$**
- Trottoirs face à la Mante du Carré : **2 005,08\$**
- Trottoirs sur la route 116 : **2 000\$**
- Toiture garage municipal : **3 173,31\$**
- Toiture caserne municipale : **9 657,90\$**

Les services EXP Inc – service-conseil d'ingénierie : 42 616,33\$ avant taxes

- Surpresseur de la rue Water : **13 567,30\$**
- Mise à jour des 3 stations de pompage : **9 325,95\$**
- Étude de sécurité du 29-31 du Carmel : **6 089,83\$**
- Plan d'intervention : **11 875\$**
- Inspection annuelle du barrage de l'étang Burbank : **2 882,50\$**